

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V.128 Vœu relatif à la protection du patrimoine végétal.

Le Conseil de Paris,

Considérant les vœux déposés au Conseil de Paris du 13 au 15 avril 2021 par les élu-e-s du groupe Écologiste de Paris, du groupe Modem, Démocrates et Écologistes, et du groupe Indépendants et Progressistes relatifs à la préservation du patrimoine végétal ;

Considérant les objectifs ambitieux poursuivis par la Ville de Paris afin de renforcer la place de la nature en ville ;

Considérant les fonctions patrimoniales et sociales assurées par les arbres et les végétaux, qui structurent le paysage urbain et créent, grâce aux ambiances qu'ils apportent, des lieux de vie apaisés, agréables, propices à la rencontre ou à la mémoire ;

Considérant le besoin de végétalisation et l'aspiration à une plus grande prise en compte de la nature dans la ville ;

Considérant le Plan Arbre à venir, qui présentera des mesures de protection incitatives afin de mieux protéger les arbres et les végétaux existants et le projet d'Atlas des paysages qui garantira une plus grande prise en compte du paysage dans la ville ;

Considérant le remplacement de la glycine de la place du Calvaire dans le 18ème arrondissement, réalisé sur la base de deux diagnostics phytosanitaires établis par les experts sylvicoles de la Ville de Paris et établissant son dépérissement irréversible ;

Considérant que cet abattage et cette replantation ont été réalisés sur la base d'une concertation locale réunissant élus locaux et acteurs associatifs locaux ;

Considérant que de fausses informations ont été divulguées à cette occasion et que les agents de la Ville ont vu leurs expertises et leurs compétences injustement mises en cause ;

Considérant que le calendrier des interventions (abattages, élagages et replantations) sur les arbres est publié sur Paris.fr et qu'un nouveau dispositif d'information aux usagers plus complet sera déployé à partir de l'hiver 2021 ;

Considérant que la réglementation nationale relative à la protection des arbres et des végétaux est peu protectrice et aux végétaux en milieu urbain ;

Considérant que le PLU bioclimatique à venir permettra de repérer des éléments de paysages (arbres et végétaux) à protéger et de renforcer la réglementation en la matière ,

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- La Ville de Paris saisisse la Ministre de la Transition écologique et sociale pour faire évoluer la législation nationale dans le sens d'une meilleure protection des arbres et des végétaux ;
- Un groupe de travail parisien soit créé pour évaluer l'impact des travaux de transformation de l'espace public et des chantiers sur les végétaux présents dans la ville ;
- Soit créé un nouveau label d'arbres et végétaux repérés pour leur qualité écologique ou paysagère, en complément des arbres-monuments labellisés par l'association ARBRES;
- Soit étudiée la création d'un dispositif permettant aux habitants de proposer, via la plateforme idée.paris.fr par exemple, des espaces à planter, ainsi que les arbres ou végétaux existants pouvant faire l'objet d'une labellisation ;
- L'affichage et la communication relative aux abattages phytosanitaires porte également sur les végétaux qui seront labellisés ;
- La Charte de l'Arbre à venir, qui vise à formaliser l'engagement des acteurs publics et privés en faveur de la protection et du développement de l'arbre à Paris, soit étendue aux végétaux remarquables.